



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.24/2009/4
ECE/TRANS/SC.2/2009/1
3 août 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail du transport intermodal
et de la logistique

Cinquante-deuxième session
Genève, 12 et 13 octobre 2009
Point 11 c) de l'ordre du jour provisoire

Groupe de travail des transports par chemin de fer
Soixante-troisième session
Genève, 18-20 novembre 2009
Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire

**ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES LIGNES DE TRANSPORT
INTERNATIONAL COMBINÉ ET LES INSTALLATIONS CONNEXES (AGTC)**

**ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES LIGNES
INTERNATIONALES DE CHEMIN DE FER (AGC)**

Nouvelles propositions d'amendement (actualisation et extension
des réseaux AGTC et AGC)

Réagencement des liaisons ferroviaires et des liaisons de transport combiné
entre l'Allemagne, le Danemark et la Suède

Note du secrétariat

I. INTRODUCTION ET MANDAT

1. Les propositions d'amendement ci-après ont été établies par le secrétariat de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE), conformément au mandat:

a) Du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24): suivi, examen et mise à jour de l'AGTC, conformément à son programme de travail pour la période 2008-2012, élément 02.9 b) (ECE/TRANS/2008/11);

b) Du Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2): examen de l'AGC en vue éventuellement d'appliquer et, dans toute la mesure possible, d'améliorer les normes et les paramètres d'exploitation en vigueur et de tenir compte également des nouveaux courants de trafic Est-Ouest, conformément à son programme de travail pour la période 2008-2012, élément 02.5.1 a) (ECE/TRANS/2008/11).

II. RAISONS D'ÊTRE DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

A. Réagencement de la ligne ferroviaire E 45 (AGC) et de la ligne de transport combiné C-E 45 (AGTC)

2. Aux termes des accords AGC et AGTC, les présentes lignes AGC E 45 et AGTC C-E 45 entre Oslo (Norvège) et Bari (Italie) relient Göteborg-Helsingborg-Helsingør-København-Nyköping-Rødby-Puttgarden-Hamburg. Toutefois, la liaison par navire transbordeur ferroviaire entre Helsingborg (Suède) et Helsingør (Danemark) n'est plus opérationnelle et le trafic international de voyageurs et de marchandises passe depuis l'an 2000 par le nouveau pont ferroviaire sur l'Oresund reliant Malmö (Suède) et København (Copenhague) (Danemark).

3. En outre, la liaison par navires transbordeurs ferroviaires entre Rødby (Danemark) et Puttgarden (Allemagne) n'est utilisée aujourd'hui que pour les trains de voyageurs. Les trains de marchandises empruntent l'itinéraire reliant København (Copenhague) à Hambourg via Odense-Frederica-Padborg-Flensburg. Un nouveau pont routier et ferroviaire permettant de franchir le détroit de Fehmarn et dont l'ouverture est prévue en 2018 sera cependant construit entre Rødby (Danemark) et Puttgarden (Allemagne).

4. En conséquence, il est proposé de réagencer les lignes ferroviaires E 45 et C-E 45 entre Helsingborg et København (Copenhague) de manière à ce qu'elles descendent le long des côtes suédoises jusqu'à Malmö puis empruntent le pont d'Oresund pour atteindre København (Copenhague). En outre, la ligne ferroviaire partant de København (Copenhague) et passant par Odense et Flensbourg pourrait être ajoutée comme une alternative, pour relier Hambourg, au futur pont ferroviaire qui doit enjamber le détroit de Fehmarn. Cette proposition de réagencement imposerait que dans l'AGTC la présente ligne de transport combiné C/45/1 partant de Göteborg (Suède) et Frederikshaven s'arrête à Fredericia, où elle rejoindrait la ligne C-E 45 nouvellement réorganisée.

B. Réagencement des lignes ferroviaires E 530, E 51 (AGC) et des lignes de transport combiné C-E 530, C-E 51 (AGTC)

5. Aux termes des accords AGC et AGTC, les lignes ferroviaires E 530 et C-E 530 relient Nykobing-Gedser (Danemark) à Rostock (Allemagne) par navire transbordeur. Toutefois, du côté danois, cette ligne n'est plus utilisée pour le transport de marchandises par chemin de fer. En outre, il n'existe pas de liaison par navire transbordeur ferroviaire entre Gedser (Danemark) et Rostock (Allemagne), le port de Gedser ne dispose pas d'installations de manutention des

chargements ferroviaires et le port de Rodstock est dépourvu de voies ferrées. Il est donc proposé d'envisager de supprimer, du côté danois, les lignes E 530 et C-E 530 entre Nykøbing et Gedser, ainsi que la liaison par transbordeur ferroviaire entre Gedser et Rostock.

6. Du fait de cette suppression côté danois, les lignes E 51 et C-E 51 reliant Rostock à Nürnberg (Nuremberg) deviendraient, côté allemand, des lignes purement nationales. Aussi, pourraient-elles être supprimées de l'AGC et de l'AGTC. Sinon et au cas où l'on considérerait que ces lignes revêtent toujours une certaine importance pour le transport international ferroviaire et le transport combiné international, elles pourraient venir prolonger vers le nord les lignes E 451 (AGC) et C-E 451 (AGTC) existantes reliant Nürnberg (Nuremberg) à Wels (Autriche) via Passau.

7. Compte tenu de ces considérations, le Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24) et le Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) souhaiteront peut-être prendre une décision, conformément aux procédures juridiques décrites à la section V ci-après, concernant les amendements qu'il est proposé d'apporter à l'AGC et à l'AGTC.

III. ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES LIGNES DE CHEMIN DE FER

Annexe I

I.) Numérotation des lignes à l'échelle européenne: Nord-Sud

Modifier la ligne E 45 comme suit:

E 45 Oslo-Kornsjø-Göteborg-Helsingborg-Malmö-København-
Nykøbing-Rødby-Puttgarden -Hamburg-Hannover-Würzburg-Nürnberg
Odense-Fredericia-Padborg-Flensburg
-Ingolstadt-München-Kufstein-Wörgl-Innsbruck-Brennero-Verona-Bologna-
Ancona-Foggia-Bari

Parties contractantes directement intéressées (AGC; art. 11 3)): Norvège, Suède, Danemark, Allemagne, Autriche, Italie.

Modifier la ligne E 451 comme suit:

E 451 Rostock-Berlin- Halle -Erfurt-Nürnberg-Passau (-Wels)
Leipzig

Parties contractantes directement intéressées (AGC; art. 11 3)): Allemagne, Autriche.

Supprimer la ligne E 51.

Parties contractantes directement intéressées (AGC; art. 11 3)): Danemark, Allemagne.

II.) Numérotation des lignes à l'échelle nationale

9) Allemagne

Modifier la ligne E 45 comme suit:

E 45 Rødby- Puttgarden -Hamburg-Hannover-Würzburg-Nürnberg-
 (Padborg-) Flensburg

 Ingolstadt-München-Kufstein (-Wörgl)

Parties contractantes directement intéressées (AGC; art. 11 3)): Norvège, Suède, Danemark, Allemagne, Autriche, Italie.

Modifier la ligne E 451 comme suit:

E 451 Rostock-Berlin- Halle -Erfurt-Nürnberg-Passau (-Wels)
 Leipzig

Parties contractantes directement intéressées (AGC; art. 11 3)): Allemagne, Autriche.

Supprimer la ligne E 51.

Parties contractantes directement intéressées (AGC; art. 11 3)): Danemark, Allemagne.

13) Suède

Modifier la ligne E 45 comme suit:

E 45 (Kornsjø-) Göteborg-Helsingborg-Malmö (-København)

Parties contractantes directement intéressées (AGC; art. 11 3)): Norvège, Suède, Danemark, Allemagne, Autriche, Italie.

14) Danemark

Modifier la ligne E 45 comme suit:

E 45 (Malmö-) København- Nykøbing-Rødby (-Puttgarden) _____
 Odense-Fredericia-Padborg (-Flensburg)

Parties contractantes directement intéressées (AGC; art. 11 3)): Norvège, Suède, Danemark, Allemagne, Autriche, Italie.

IV. ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES LIGNES DE TRANSPORT INTERNATIONAL COMBINÉ ET LES INSTALLATIONS CONNEXES

Annexe I

9) Allemagne

Modifier la ligne C-E 45 comme suit:

C-E 45 (Rodby-) Puttgarden -Hamburg-Hannover-Würzburg-Nürnberg-
(Padborg-) Flensburg)

Ingolstadt-München (-Kufstein)

Parties contractantes directement intéressées (AGTC; art. 15 3)): Norvège, Suède, Danemark, Allemagne, Autriche, Italie.

Supprimer la ligne C-E 51.

Parties contractantes directement intéressées (AGTC; art. 15 3)): Danemark, Allemagne.

Modifier la ligne C-E 451 comme suit:

C-E 451 Rostock-Berlin- Halle -Erfurt-Nürnberg-Passau (-Wels)
Leipzig

Parties contractantes directement intéressées (AGTC; art. 15 3)): Allemagne, Autriche.

13) Suède

Modifier la ligne C-E 45 comme suit:

C-E 45 (Kornsjø-) Göteborg-Malmö (-København)

Parties contractantes directement intéressées (AGTC; art. 15 3)): Norvège, Suède, Danemark, Allemagne, Autriche, Italie.

14) Danemark

Modifier la ligne C-E 45 comme suit:

C-E 45 (Malmö-) København-Ringsted- Nykøbing-Rødby (-Puttgarden)
Odense-Fredericia-Padborg (-Flensburg)

Parties contractantes directement intéressées (AGTC; art. 15 3)): Norvège, Suède, Danemark, Allemagne, Autriche, Italie.

Supprimer la ligne C-E 530.

Parties contractantes directement intéressées (AGTC; art. 15 3): Danemark, Allemagne.

Modifier la ligne C 45/1 comme suit:

45/1 (Göteborg-) Frederikshavn-Arhus-Fredericia

Parties contractantes directement intéressées (AGTC; art. 15 3): Suède, Danemark.

Annexe II

B. Points de franchissement des frontières importants pour le transport international combiné

Ajouter le point de franchissement des frontières ci-après:

Malmö (SJ)-København (DSB)

Supprimer les points de franchissement des frontières ci-après:

Helsingborg (SJ)-København (DSB)

Gedser (DSB)-Rostock (DB)

D. Liaisons/ports de navires transbordeurs faisant partie du réseau international de transport combiné

Supprimer la liaison/le port ci-après:

København-Helsingborg (Danemark-Suède)

Gedser-Rostock (Warnemünde) (Danemark-Allemagne)

V. PROCÉDURES JURIDIQUES PERMETTANT DE MODIFIER L'ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES LIGNES INTERNATIONALES DE CHEMIN DE FER ET L'ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES LIGNES DE TRANSPORT INTERNATIONAL COMBINÉ ET LES INSTALLATIONS CONNEXES

8. Conformément à l'article 11 de l'AGC et à l'article 15 de l'AGTC, à la demande d'une Partie contractante, les propositions d'amendement sont examinées par le SC.2 dans le cas de l'AGC et par le WP.24 dans le cas de l'AGTC.

9. Au cas où les consultations entre les pays directement concernés, telles que prescrites aux articles 11 et 15 de l'AGC et de l'AGTC, auraient été menées à bien, les représentants des Parties contractantes à l'AGC et à l'AGTC souhaiteront sans doute adopter officiellement les propositions d'amendement à la présente session de leur groupe de travail respectif, après quoi le secrétariat se chargera de les communiquer au Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies, Section des traités, pour suite à donner par le dépositaire.

10. À compter du 1^{er} juin 2009, les pays suivants sont Parties contractantes aux accords AGC et AGTC:

Accord AGC (27 pays)	Accord AGTC (32 pays)	Accord AGC (27 pays)	Accord AGTC (32 pays)
Albanie	Albanie	Luxembourg	Luxembourg
Autriche	Autriche	-	Kazakhstan
Bélarus	Bélarus	Monténégro	Monténégro
Belgique	Belgique	-	Pays-Bas
Bosnie-Herzégovine	-	-	Norvège
Bulgarie	Bulgarie	Pologne	Pologne
Croatie	Croatie	-	Portugal
République tchèque	République tchèque	Moldova	Moldova
-	Danemark	Roumanie	Roumanie
France	France	Fédération de Russie	Fédération de Russie
-	Géorgie	Serbie	Serbie
Allemagne	Allemagne	Slovaquie	Slovaquie
Grèce	Grèce	Slovénie	Slovénie
Hongrie	Hongrie	-	Suisse
Italie	Italie	Ex-République yougoslave de Macédoine	-
Lettonie	Lettonie	Turquie	Turquie
Lituanie	Lituanie	Ukraine	Ukraine

11. Les textes complets des accords AGC et AGTC sont disponibles sur les sites Web de la CEE¹. Pour l'explication des numéros d'ordre des lignes et les symboles utilisés, veuillez vous reporter à l'annexe I des accords AGC et AGTC.

12. Une carte des réseaux AGC et AGTC peut également être consultée sur le site Web de la CEE².

¹ http://www.unece.org/trans/main/sc2/sc2_AGC_text.html et
http://www.unece.org/trans/wp24/AGTC_text.html.

² <http://www.unece.org/trans/wp24/documents/AGTCmap.pdf>.